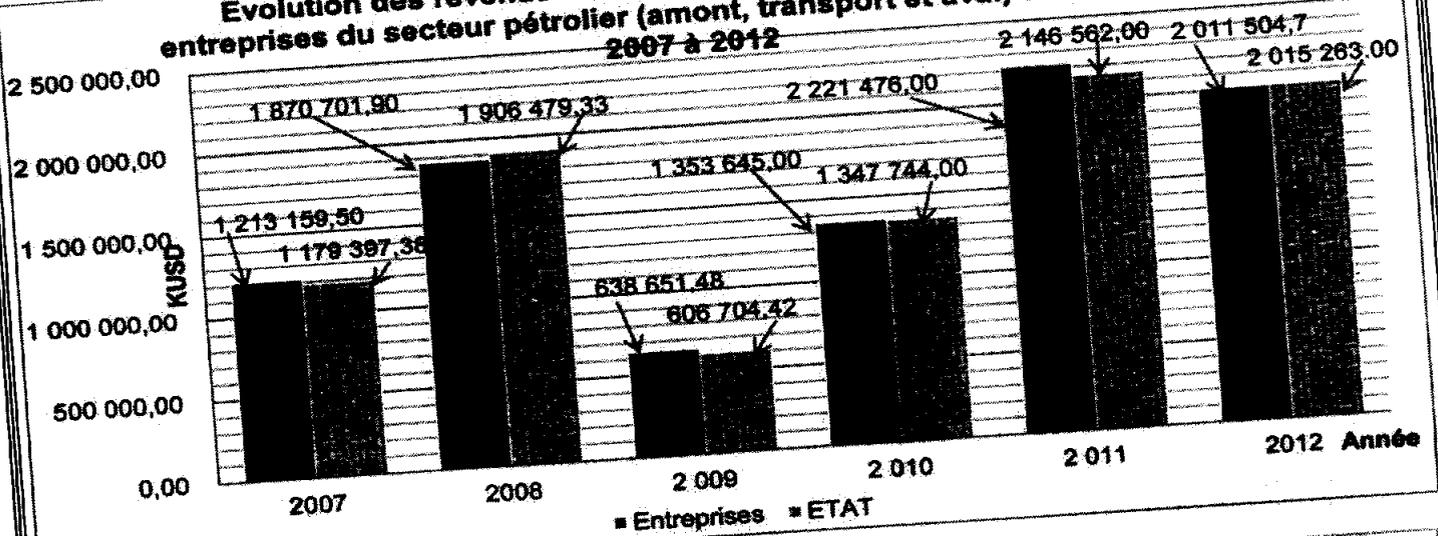


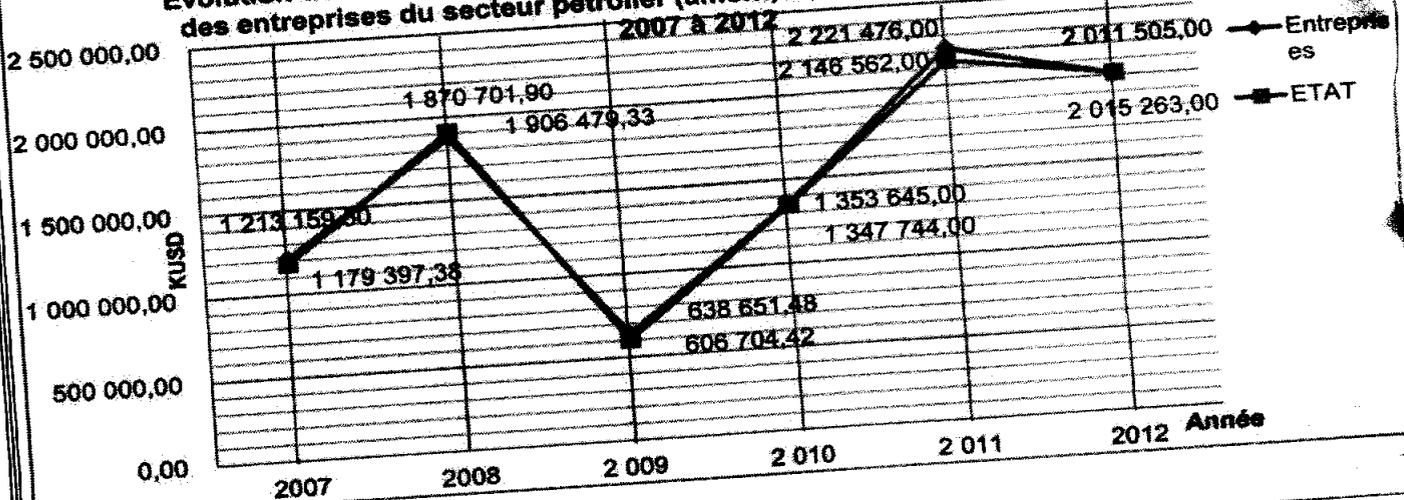


ITIE Initiative pour la Transparence des Industries Extractives au Tchad

Evolution des revenus directs et indirects de la déclaration des entreprises du secteur pétrolier (amont, transport et aval) et de l'Etat de 2007 à 2012



Evolution des revenus directs et indirects de la déclaration des entreprises du secteur pétrolier (amont, transport et aval) et de l'Etat de 2007 à 2012



Secteur des mines et des carrières en 2012 (KUSD)

	ENTREPRISES
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	
Total	

Suite de la P.4

Redevance sur la production en volume (Kbbl), revenus directs et indirects (KUSD) du secteur des hydrocarbures amont (Exploration/production), transport (TOTCO/ COTCO) et aval (raffinerie) de 2012

NATURE DES FLUX	Kbbl			KUSD		
	ENTREPRISES	ETAT	ECARTS	ENTREPRISES	ETAT	ECARTS
	3 679	3 676	3			
1 Redevance sur la production (volume)				216 946	214 817	2 129
2 Redevance sur la production numéraire				259 485	259 488	-3
2' Redevance sur la production (commercialisation de redevances versées en volume)				128 184	128 184	0
3 Bonus de signature				955	955	0
4 Redevance superficière				1 394 808	1 305 109	-300
5 Impôt direct sur les bénéfices ou impôt sur les sociétés				38 082	39 009	-927
6 Redevance statistique sur les exportations de brut				51 914	49 817	2 097
7 Impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP)				204	205	-1
8 Taxe forfaitaire due par les employeurs				12	0	12
9 Taxe d'apprentissage et de formation professionnelle				1 176	1 113	63
10 Contribution à la formation du personnel et au perfectionnement				39	39	0
11 Redressements fiscaux et pénalités fiscales				0	0	0
12 Pénalité de non-exécution des programmes d'E&D				6 004	6 004	0
13 Dividendes versés à l'Etat				0	0	0
14 Dividendes versés à la SHT				881	1 471	-590
15 Redevance statistique sur importations				0	0	0
16 Primes d'émission				0	0	0
17 Contributions fiscales versées au titre d'éventuelles cessions d'actifs				2 814	9 052	-6 238
18 Autres paiements significatifs versés à l'Etat						
Total	3 679	3 676	3	2 011 504	2 015 263	-3 759

Source : Rapport 2012. HCN-ITIE-TCHAD/Fair-links

Evolution des revenus directs et indirects des entreprises du secteur pétrolier amont (Exp/production), transport (TOTCO/COTCO) et aval (Raffinerie) et de l'Etat en KUSD de 2007 à 2012

Activités	2007	2008	2009	2010	2011	2012	TOTAL
ENTREPRISES PÉTROLIÈRES							
Exploration/production	1 197 280,763	1 856 598,884	623 520,826	1 314 247,0	2 195 368,0	1 964 651,0	9 152 666,473
Transport	18 870,740	14 103,019	15 130,898	39 398,0	25 108,0	20 308,7	129 927,417
Raffinage	0	0	0	0	0	26 545,0	26 545,000
TOTAL	1 213 159,503	1 870 701,903	638 651,724	1 353 645,0	2 221 476,0	2 011 504,7	9 309 138,890
ETAT							
Exploration/production	1 171 378,278	1 894 423,766	596 235,353	1 309 066,0	2 120 893,0	1 868 202,0	9 059 998,856
Transport	8 019,103	12 058,559	10 468,565	38 678,0	25 869,0	20 308,7	115 399,227
Raffinage	0	0	0	0	0	26 545,0	26 545,000
TOTAL	1 179 397,379	1 906 479,325	606 704,418	1 347 744,0	2 146 762,0	2 015 262,7	8 202 158,123

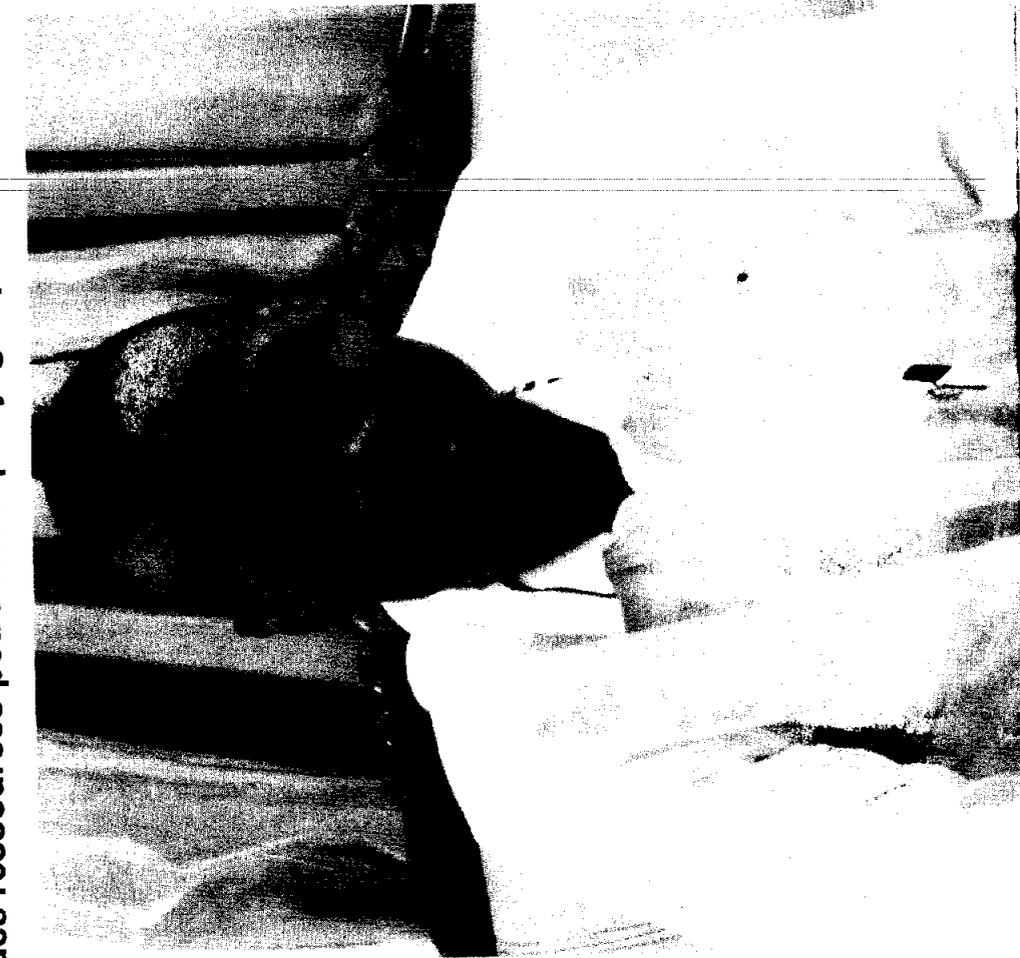
Source : Rapports 2007 à 2012. HCN-ITIE-TCHAD/Fair-links

DJERASSEM LE BEMADJIEL

Journal la voix n° 257
du 16 au 23 juin 2014

“80% de nos recettes proviennent du secteur pétrolier”

Le ministre du Pétrole, des Mines et de l'Energie explique pourquoi le Tchad ne doit pas se contenter uniquement des ressources pétrolières qu'il juge éphémères.



Le Tchad, sous l'égide du Chef de l'Etat, s'est porté candidat à l'ITIE en 2007. Mais, les événements de 2008 que le pays a connus ont vraiment ralenti le processus.

Malgré les retards causés par ces événements, le Tchad a pu faire l'exploitation que beaucoup d'autres pays n'ont pu faire. Nous n'avons commencé à être producteur de pétrole qu'en 2003. Deux ans après notre adhésion à l'ITIE, nous étions à Sidney (Australie) pour la première présentation et le Tchad a produit cinq rapports en respectant la procédure: les comptables et juristes indépendants vérifient l'exactitude des déclarations de l'Etat d'une part et des compagnies pétrolières d'autre part. De 2007 à nos jours, il y a des publications qui sont faites. Beaucoup de Tchadiens

L'impact de l'ITIE se situe dans un contexte macroéconomique. C'est un contrôle qui se fait à un niveau très élevé, à savoir les ministères du Pétrole, des Finances et dans toutes les compagnies pétrolières. Dans le cadre de la collecte des données pour s'assurer où va l'argent et maintenant, la nouvelle norme fait que certaines dépenses vont aussi être regardées pour garantir que les secteurs prioritaires puissent effectivement être atteints.

Donc, pour le commun des Tchadiens, il faut retenir la transparence que l'ITIE apporte dans le secteur pétrolier. Souvent, l'on dit que « l'or noir est une malédiction » parce qu'on voit que là où on exploite le pétrole; les gens s'appauvrissent plus qu'ils ne s'enrichissent. Car en l'absence de la transparence, l'argent va là où il ne doit pas aller. Vous voyez aujourd'hui les infrastructures à N'Djamena et dans le reste du pays, et cela, grâce aux ressources pétrolières. Il faut considérer les ressources pétrolières comme une manne qui connaîtra sa fin très certainement. Toutefois, pendant que nous l'avons, il faut que nous investissions pour assurer une richesse qui ne dépendra pas du secteur pétrolier. Et donc, pour que notre économie se développe, il faudra qu'il y ait des routes. Une sagesse dit que la route du développement passe par le développement de la route. Il nous faut créer des hôpitaux et des écoles. Faisons en sorte que les choses que nous n'aurions pas pu faire sans le pétrole puissent être faites maintenant, entre

Monsieur le ministre, c'est quoi l'initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) ?

Comme vous le savez, on dit souvent que tout ce qui est pétrole et mines, etc. constitue des ressources modiques. Nous pouvons appréhender l'effet contraire de ces ressources naturelles lorsqu'elles sont mises en exploitation. C'est au vu de ces résultats que quelque peu décevant que l'ITIE a été créée pour assurer une transparence afin que les retombées de toute industrie extractive aient un impact réel sur les populations. Et donc, c'est une initiative dont beaucoup de pays sont membres.

Comment un Etat peut en devenir membre ?

La procédure d'adhésion à l'ITIE consiste d'abord à être candidat ensuite, l'on se fait contrôler régulièrement. C'est autant dire que l'initiative est en elle-même un processus qui comprend plusieurs étapes avec des acteurs indépendants tels les auditeurs et validateurs qui viennent vérifier le compte de l'Etat. En d'autres termes, pour le cas du Tchad, l'Etat déclare ce qu'il a reçu des compagnies pétrolières à titre de recettes. Ensuite, ces acteurs indépendants vont auter vers les compagnies pétrolières pour recueillir les données en leur possession. Suite à ces deux déclarations, une analyse comparative sera faite afin de voir s'il y a des déclarations en moins ou en plus par l'une ou l'autre des parties impliquées dans la transaction. Ce mécanisme permet de savoir clairement où va l'argent, qui l'a reçu et qui a payé quoi.

Quelle est la voie suivie par le Tchad pour son intégration à l'ITIE ?

diens ne savent pas que les revenus pétroliers sont connus et publiés sur le site net de l'ITIE. Il y a aussi à titre de support communicationnel, des brochures qui sont des sommaires de ces études avec tout ce que l'Etat reçoit chaque année comme ressources pétrolières.

En quoi l'ITIE est-elle importante pour le Tchad ?

Pour un pays comme le nôtre, les ressources pétrolières et minières peuvent finir dans le temps et dans l'espace. Donc, il faudrait que leur gestion soit transparente. Lorsque la corruption s'installe dans les industries pétrolières et minières, cela se transforme en une malédiction. Les retombées ne seront plus ressenties par les populations. C'est fort de ce constat que le Chef de l'Etat a bien voulu engager le Tchad dans ce processus pour s'assurer qu'il y ait transparence dans les ressources pétrolières et que les Tchadiens en bénéficient. Notre ambition est de devenir un pays conforme en fournissant d'énormes efforts pour produire autant de rapports. Nous sommes au sixième rapport finalisé de 2012. Ceci vient en complément des cinq précédents. D'ici le mois d'août, le Tchad va être réévalué. A Sidney, le Tchad est considéré comme le pays qui a fait une forte progression dans ce domaine. Récemment, vous avez vu la présidente du conseil d'administration de l'ITIE internationale qui a séjourné chez nous au Tchad. Tout cela pour vous montrer que le Tchad est un bon élève de l'ITIE. C'est pourquoi je suis convaincu à 100% qu'il passera avec brio son examen d'août et remportera la couronne de succès.

Et l'impact visible de l'ITIE pour le commun des Tchadiens...

autres industrialiser l'élevage et moderniser l'agriculture et faire en sorte que d'autres secteurs primaires de l'économie tchadienne puissent prendre de l'envol afin de prendre le relais du pétrole à terme. En ce qui me concerne, je me préoccupe davantage de l'après pétrole.

Quelle est la durée de vie d'un champ pétrolier ?

Vous savez que la vie d'un champ pétrolier en général se situe entre 15 et 25 ans. Cela dépend de certaines conditions qui sont elles aussi liées à la taille du réservoir. C'est une question très difficile, vu que nous ne sommes pas en train d'exploiter un champ unique. Le champ de Komé existe depuis dix ans. D'autres champs viennent de démarrer. Cela fait un effet à la chaîne, c'est-à-dire que certains champs vont s'éteindre tandis que d'autres vont continuer. Je pense à mon avis que le Tchad a tout son potentiel qui n'est pas encore exploité et que l'avenir reste plus prometteur que nous ne le croyons. Ce n'est pas d'ici 20 à 30 ans que le Tchad ne va plus avoir le pétrole. Cependant, il faut apprendre à se détacher de cette manne. Aujourd'hui, 80% de nos recettes proviennent du secteur pétrolier et ce n'est pas normal parce que cela nous rend vulnérable. Imaginez que pour une raison ou une autre le coût du pétrole chute de 100\$ à 50\$. Toutes nos prévisions seront fausses. A cause de cela, nous ne pouvons pas compter exclusivement sur cette denrée en nous croisant les bras. Le secteur privé est très embryonnaire au Tchad. La preuve en est que c'est l'Etat qui crée beaucoup de structures. Il n'y a pas de secteur privé en tant que tel. Il reste beaucoup à faire.

**Propos recueillis par
Bégrédo Nétoa Sonia.**

Les industries extractives Le Tchad se rapproche de la conformité de l'ITIE

Le siège de l'initiative pour la transparence des industries extractives au Tchad (ITIE-Tchad) situé au quartier N'Djari a servi de cadre pour un atelier sur la nouvelle norme de l'ITIE, ce mardi 20 mai 2014.

Ngaro Zolard 



Le coordonnateur de l'ITIE/Tchad et Ahmat Christian participant au débat. Ph. NZ

Le cabinet Fair Link a élaboré le rapport ITIE. Ce rapport 2012 vise la renforcer à compréhension du niveau des contributions du secteur extractif au développement économique et social du Tchad, conformément aux pratiques internationales sur la base des normes d'International standard on related services (ISRS) édictées par international federation of accountants (IFAC) relative aux «missions de compilations d'informations financières». Ces normes impliquent un certain degré d'intégrité, de déontologie, d'équité mais aussi une rigueur dans la procédure, la pertinence, la qualité et l'objectivité. Depuis le 16 avril 2010 où le Tchad est devenu «pays candidat», des efforts ont été consentis pour remplir les exigences de l'ITIE.

Mr Bady Baldé, directeur pays pour l'Afrique centrale et le Madagascar, a reconnu cet effort: «il y a eu beaucoup de progrès. Je vous félicite pour le rapport 2012, alors que d'autres pays sont sur leurs rapports», a-t-il dit lors de la formation en faveur des membres du Haut comité national sur la nouvelle norme de l'ITIE et le suivi de la mise en œuvre des mesures correctrices en prélude à la visite au Tchad de Mme Clair Short, présidente du conseil international d'administration. Depuis son entrée dans cette initiative, le Tchad fait partie de 44 états dont 22 sont en Afrique. Il a eu à produire 6 rapports dont le dernier semble être bien rédigé. Pour Clair Short «le rapport du Tchad 2012 est un rapport très proche

hydrocarbures à l'exception d'Oil Trek, Viking exploration et Simba énergie dont les permis ont été résiliés en 2013 par absence des versements de bonus de signataires, et le secteur du transport des hydrocarbures par les oléoducs, représentent 1000 milliards de dollars de FCFA en 2012. Une somme en régression par rapport aux données de 2011, c'est-à-dire, -9% mais qui constitue 66% des recettes de l'Etat, toute source confondue. Pour lui, le seul secteur minier saurait être pris dans l'analyse des secteurs extractifs du fait de sa contribution minimale (100 fois moins que le secteur pétrolier).

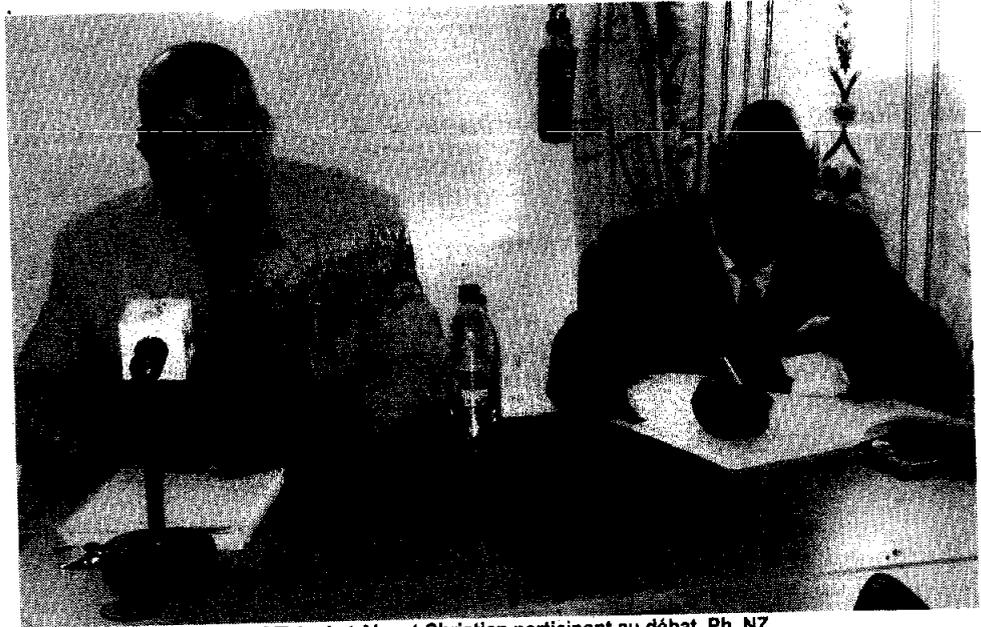
Les prévisions sont à 37 millions de barils: «les perspectives sont favorables. Vous êtes un pays riche et cela peut vous permettre de renégocier vos dettes, puisque vous seriez un pays transparent», a-t-il rajouté à l'assistance. Donc c'est là qu'il faut porter une attention sans oublier l'agriculture et l'éducation. Néanmoins le gouvernement doit reformer le code minier pour attirer les investisseurs. L'aide à la mise en place des outils de gestion des revenus pétroliers et la nomenclature pétrolière, la cellule de revenu et, à l'avenir, l'adoption de la pratique contractuelle et honoraire pour que les transactions se fassent au prix du marché, sont autant des contributions de l'ITIE. Mais le grand défi est que la cellule de revenu doit continuer à publier les rapports régulièrement.

Des 21 exigences, le Tchad n'a pas pu valider 8. Pour Diérassem Le Bémadiel, ministre

Le siège de l'initiative pour la transparence des industries extractives au Tchad (ITIE-Tchad) situé au quartier N'Djari a servi de cadre pour un atelier sur la nouvelle norme de l'ITIE, ce mardi 20 mai 2014.

Ngaro Zolard 

suite le citoyen



Le coordonnateur de l'ITIE/Tchad et Ahmat Christian participant au débat. Ph. NZ

Le cabinet Fair Link a élaboré le rapport ITIE. Ce rapport 2012 vise la renforcer à compréhension du niveau des contributions du secteur extractif au développement économique et social du Tchad, conformément aux pratiques internationales sur la base des normes d'International standard on related services (ISRS) édictées par international federation of accountants (IFAC) relative aux «missions de compilations d'informations financières». Ces normes impliquent un certain degré d'intégrité, de déontologie, d'équité mais aussi une rigueur dans la procédure, la pertinence, la qualité et l'objectivité. Depuis le 16 avril 2010 où le Tchad est devenu «pays candidat», des efforts ont été consentis pour remplir les exigences de l'ITIE.

Mr Bady Baldé, directeur pays pour l'Afrique centrale et le Madagascar, a reconnu cet effort: «il y a eu beaucoup de progrès. Je vous félicite pour le rapport 2012, alors que d'autres pays sont sur leurs rapports», a-t-il dit lors de la formation en faveur des membres du Haut comité national sur la nouvelle norme de l'ITIE et le suivi de la mise en œuvre des mesures correctrices en prélude à la visite au Tchad de Mme Clair Short, présidente du conseil international d'administration. Depuis son entrée dans cette initiative, le Tchad fait partie de 44 états dont 22 sont en Afrique. Il a eu à produire 6 rapports dont le dernier semble être bien rédigé. Pour Clair Short «le rapport du Tchad 2012 est un rapport très proche des points d'exigences mais qu'il convient de corriger pour que le Tchad devienne un membre à part entière. Ceci est une opportunité, à condition que la correction soit faite avant le 23 août 2014».

Mais rien n'est gagné d'avance. L'effort doit être pérenne. Pour Mr Anton Melard Feuardent, l'administrateur indépendant, grâce à l'ITIE, le Tchad a engrangé sur le secteur des

hydrocarbures à l'exception d'Oil Trek, Viking exploration et Simba énergie dont les permis ont été résiliés en 2013 par absence des versements de bonus de signataires, et le secteur du transport des hydrocarbures par les oléoducs, représentent 1000 milliards de dollars de FCFA en 2012. Une somme en régression par rapport aux données de 2011, c'est-à-dire, -9% mais qui constitue 66% des recettes de l'Etat, toute source confondue. Pour lui, le seul secteur minier saurait être pris dans l'analyse des secteurs extractifs du fait de sa contribution minimale (100 fois moins que le secteur pétrolier).

Les prévisions sont à 37 millions de barils: «les perspectives sont favorables. Vous êtes un pays riche et cela peut vous permettre de renégocier vos dettes, puisque vous seriez un pays transparent», a-t-il rajouté à l'assistance. Donc c'est là qu'il faut porter une attention sans oublier l'agriculture et l'éducation. Néanmoins le gouvernement doit reformer le code minier pour attirer les investisseurs. L'aide à la mise en place des outils de gestion des revenus pétroliers et la nomenclature pétrolière, la cellule de revenu et, à l'avenir, l'adoption de la pratique contractuelle et honoraire pour que les transactions se fassent au prix du marché, sont autant des contributions de l'ITIE. Mais le grand défi est que la cellule de revenu doit continuer à publier les rapports régulièrement.

Des 21 exigences, le Tchad n'a pas pu valider 8. Pour Djérassem Le Bémadjel, ministre du Pétrole et des Mines, «faisons attention, sinon nous allons devenir les plus pauvres en nous adossant sur les exigences de l'ITIE». L'enjeu de l'ITIE n'est à point douter. ○

Pour vos annonces et publicités veuillez contacter notre commercial au: 66.45.45.66.55.73.66.

Journal Abba Garde n° 071 du 30 mai au 10 juin 2014

ITIE-Tchad

Nouvelles normes 2013

Mardi 20 mai dernier, au siège de l'ITIE, s'est tenu un séminaire de formation au profit des membres de la commission nationale de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives au Tchad (ITIE-Tchad).

M. Dady Baldé, Directeur Pays pour Afrique Centrale et Madagascar s'est déplacé pour assurer l'animation de cette formation. Le Tchad qui sera bientôt soumis à l'examen pour la conformité internationale travaille d'arrache-pied depuis une année pour pouvoir apporter les huit (8) mesures exigées comme mesures correctives exigées par les nouvelles normes édictées en 2013.

L'atelier de formation de l'ITIE- Tchad, est bouclé par une conférence de presse animée mercredi 21 mai dernier dans la salle de conférence d'un hôtel de la place.

La présidente du Conseil International d'Administration ITIE, Mme Clare Short a, à cet effet, fait une brève his-torique sur l'ITIE Tchad. M. Nabia Kana qui est aussi le représentant de la société civile s'exprime en ces termes : « le Tchad a officiellement exprimé son adhésion à l'ITIE en 2007 mais certains malheureux événements que le pays a connu, ont retardés son acceptation comme pays

candidat et ce n'est qu'en avril 2010 que le Conseil d'Administration International a accueilli officiellement le Tchad comme pays de mis en œuvre. La mise en place d'un système de suivi de paiement en temps et autres progrès ont été réalisés grâce à la contribution des parties prenantes et qu'on peut souligner que l'ITIE a été un moteur de changement et de réforme au niveau du Tchad. »

Mme Clare Short qui se dit satisfaite de la réussite du progrès fourni par la commission nationale par rapport aux six (6) rapports publiés en Trois ans et demi, qui fait du Tchad un des premiers pays en matière des publications des rapports. « Le secteur pétrolier est un secteur très secret que ce soit par rapport aux contrats ou par rapport aux revenus pétroliers, c'est pour ces raisons que l'ITIE a pris l'initiative dans le domaine des industries extractives au Tchad », a-t-elle soutenu.

Le ministre du Pétrole, des Mines et de l'Energie Djéras-

sem Le Bemadjel, a apporté quelques précisions: « plus de 80% nos ressources proviennent des industries extractives, mais ce sont des ressources qui peuvent finir dans le temps. Assurer la transparence, la présence du collège qui permet d'orienter les revenus pour mettre des infrastructures pour développer une économie qui ne se base plus sur les industries extractives. L'ITIE au Tchad c'est de nous aider à asseoir une industrie qui est très saine pour l'environnement, l'économie et s'assurer aussi que les fonds générés sont investis dans des secteurs qui vont soutenir d'une manière durable notre économie. L'objectif de l'ITIE n'est pas seulement d'atteindre la conformité, mais d'aller au-delà, car si nous ne faisons pas attentions, nous allons redevenir très pauvres. »

Lors de la conférence, M. Antoine Lemaire a présenté d'une manière détaillée les six rapports ITIE publiés par le Tchad depuis son adhésion.

Ramata Sylvie

FACE À NOUS**Tabé Eugène N'Gaoulam**

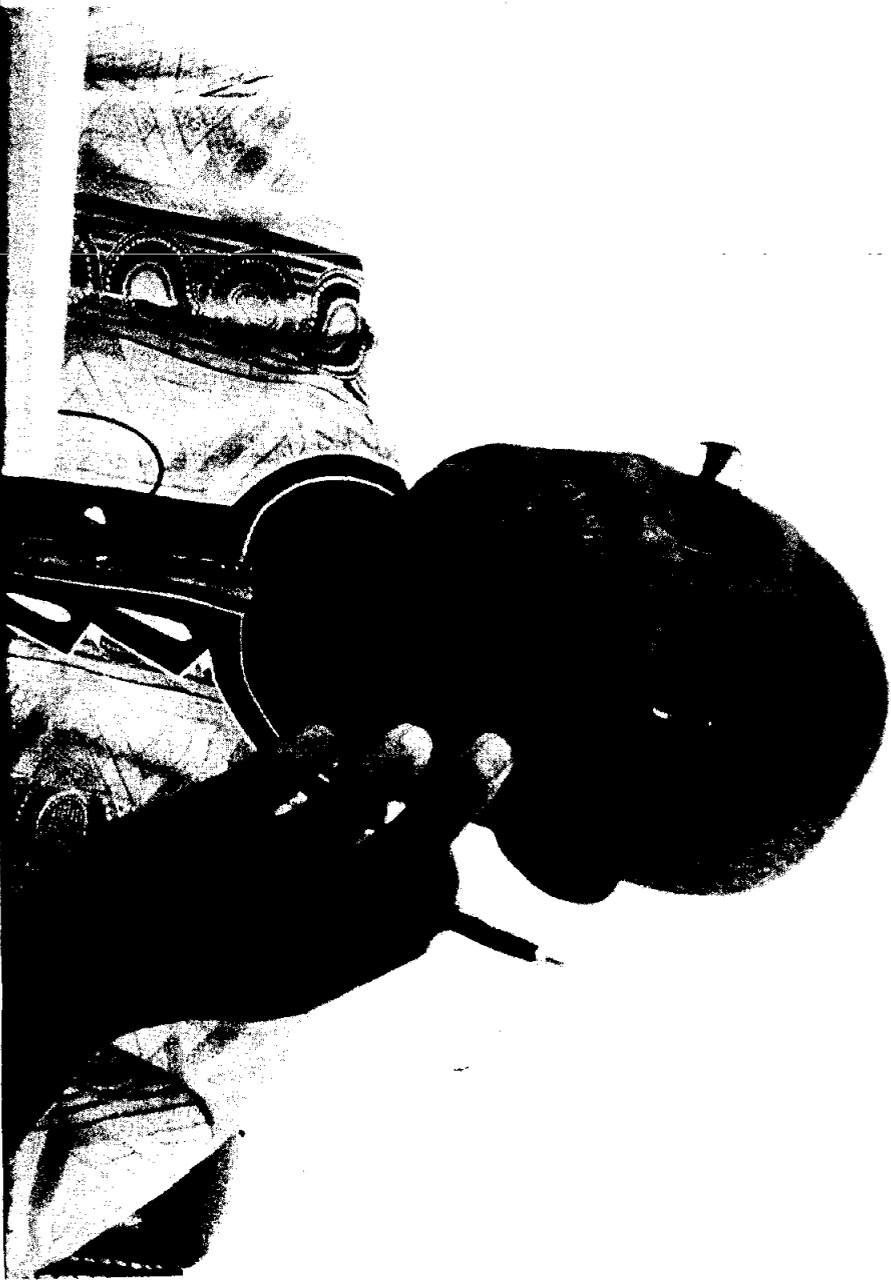
De fausses rumeurs entretenues autour des travaux de prospection, des dispositions prises en cas d'exploitation du pétrole par la société Gobal Petroleum, sont entre autres des éclairages qu'apporte Tabé Eugène N'Gaoulam, Directeur général adjoint de la société pétrolière en prospection à Bébedja.

Les victimes de champs et maisons traversés par la sismique seront indemnisées

↳ Interview réalisée par Bendbaya Romingar

Suite aux travaux de prospection pétrolière dans la Nya (Bébedja), votre société fait l'objet de toutes critiques ces derniers temps. Ces critiques remettent en cause la crédibilité et la légitimité de votre société. Quelle est votre défense ?

C'est une très bonne occasion que votre journal nous offre pour que lumière soit faite sur ce qui s'est passé à Bébedja, et qui continue de perdurer. En effet, Global Petroleum est une société pétrolière d'abord de droit tchadien qui avait signé un contrat avec l'État tchadien fin novembre 2011. Dans ce contrat, il a été octroyé trois blocs de recherches dans la partie sud du pays. La ville de Bébidja fait partie de ces trois blocs. En 2012, la société a obtenu de la part d'Esso, les données de recherches qui avaient déjà été effectuées sur le terrain. Je voudrais vous préciser qu'à partir de 2009, Esso a cessé de faire des explorations. Et le reste de superficies qu'Esso détenait avait été rendu à l'État. Ce dernier à son tour, a subdivisé lesdites superficies d'une superficie d'environ 20 km2 de manière à ce qu'il y ait suffisamment des sociétés qui puissent investir au Tchad. C'est dans ce sens là que Global Petroleum y participe. Le problème qui se pose à Bébedja, est que les gens n'ont pas reçu des informations assez fiables. C'est pourquoi, ils se posent des questions. Les missions qui y ont été effectuées sont simplement des missions de reconnaissance. En juillet dernier, une mission était descendue dans le Logone Oriental. La mission a contacté le gouverneur, lequel avait saisi le préfet de la Nya-Pende. La mission a ensuite rencontré le préfet du ressort territo-



du Bébidja, forés par Esso en son temps. Ces puits se trouvent dans le bloc attribué à la société Global. L'objectif était de voir comment faire la sismique supplémentaire, puisse que les lignes sismiques faites par Esso étaient espacées de 4 kilomètres. Donc il fallait rétrécir un peu ces mailles de manière à mieux cadrer les choses pour qu'un forage y soit implanté. De peur de rater les choses si des études profondes ne sont menées en amont. Voilà l'objectif de notre mission avec les différentes autorités administratives locales qui nous accompagnaient, y compris le chef de canton. Toutes les dispositions pour ne pas causer de dégâts à la population ni aux champs qui vont être traversés par les lignes sismiques. Bizarrement, l'une des autorités qui nous accompagnait a téléphoné à quelqu'un à Paris quelques jours plus tôt après notre inspection. Son interlocuteur m'appelle une nuit pour me signifier sa désapprobation. De là, les campagnes d'intoxication vont bon train.

Fin novembre dernier, le PDG de la société, accompagné de son staff et des autorités débarquent à Bébedja pour expliquer à la population les bien-fondés de la démarche de la société. Mais incompris, avec l'intervention du député Yorongar. En date du 11 au 13 décembre, le ministre de Pétrole et moi-même sommes descendus sur le terrain pour éclairer la lanterne. Car les informations étaient tellement déformées si bien que lui-même avait besoin d'entendre de ses propres oreilles ce que la population concernée veut lui dire. Il a été sur le terrain pour montrer les vibreurs qui n'ont pas fait du bruit du tout, et après il était revenu chez le préfet pour rencontrer tous les groupes concernés. Donc nous avons tout fait pour faire comprendre à la population de se calmer. Et depuis lors, les choses sont rentrées dans l'ordre.

On ne fait pas de l'exploitation encore ; on ne fait que de l'exploration. Et même si après avoir fait un forage, on trouve du pétrole, il n'est pas dit qu'on va faire un forage directement dans la ville de Bébidja. Il y a la technologie qui évolue donc on peut être rester du côté de Komé là-bas à une dizaine de kilomètres installer un forage et puis atteindre le réservoir et horizontaux par exemple. Il y a des forages inclinés et horizontaux par exemple donc il n'est pas dit que c'est là où on trouve du pétrole qu'on doit l'exploiter. On peut trouver le gisement du pétrole sous une agglomération quelconque et installer un forage horizontal ou incliné et exploiter ce pétrole.

N'y aurait-il pas de conséquences sur la ville?

Pas du tout. Toutes les dispositions sont prises pour ne pas polluer l'environnement. La sécurité des biens et des personnes sera assurée. Et même en cette phase d'exploration, tous les travaux menés respectent scrupuleusement les consignes contenues dans le contrat.

L'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) vous accuse de parjure...

Il y a eu une incompréhension. Quand j'ai appris comme vous que l'ITIE a fait des remarques assez acerbes à l'encontre de Global, j'étais un peu étonné. Pour la simple raison que nous avons fourni toutes les informations. Ils ont demandé la situation de 2011 et 2012. L'an 2011 est antérieur à notre contrat, signé seulement vers la fin de l'année. Et, en 2012, nous avons effectivement commencé le travail. Il fallait par exemple payer la taxe superficielle, c'est-à-dire la taxe sur la superficie que nous avons pour la première année. On la multiplie par 1 dollar et ça se paie une fois l'an. Nous l'avons fait. Ensuite, il y a les frais de formation à verser auprès du ministère. Là aussi, nous avons honoré, à hauteur de 250.000 dollars. L'ITIE s'est sollicitée commissaire au compte. Nous avons fait comprendre au ministère que nous ne sommes pas encore assis, notre organigramme n'y est pas encore, donc nous n'avons pas besoin de commissaire au compte pour valider cela. Donc c'est simplement une question de validation.

Quel rapport entretenez-vous avec la société SAS Petroleum qui serait aussi de même origine que Global Petroleum?

Global Petroleum et SAS Petroleum sont deux sociétés bien distinctes. Bien sûr, le propriétaire est le même, c'est le Sénateur Ali Modou Shérif, alias SAS. La société Global Petroleum a signé le contrat avec l'État avant la société SAS Petroleum et tous les blocs qui se trouvent au Sud plus deux blocs au Nord-Ouest appartiennent à la société Global Petroleum depuis le 30 novembre 2011. La société SAS Petroleum est une autre société dont le contrat a été signé en mai 2012. Et cela ne concerne que le bloc du Nord, Nord-est dans les bassins des Eridis, à la frontière avec le Soudan. Pour me résumer, ce sont

deux sociétés distinctes avec un seul PDG, c'est tout.

Votre mot de fin

Il y a des gens qui, sciemment, déforment les informations. Et on ne sait à quel dessein ? En ce moment, nous sommes en train de faire des sismiques, qui peuvent traverser les champs ou les maisons. Mais les champs où les vibreurs vont circuler, les propriétaires seront indemnisés. Lorsque les travaux sismiques finissent, ces droits reviennent aux propriétaires.

In memoriam Boumyé Marabé Hubert



11 février 2013 – 11 février 2014, cela fait un an jour pour jour que tu as tiré ta révérence, sans crier gare, pour le Royaume des ciels. Ce fut une épreuve très difficile pour nous ta famille, tes amis, tes collègues qui ne verront jamais ton sourire. En cette date anniversaire, nous voudrions te dire que ton amour, tes conseils et ton sens de l'humour nous manquent cruellement. Mais, sache que dans notre mémoire, tu es resté gravé à jamais. Nous t'aimons et nous t'aimons toujours malgré ton départ prématuré.

Ta grande famille Boumyé, Romba, Indeitoloum, Mbaissibé, Molimou, Nadjireou et Ndojang.

Une délégation de l'ITIE au palais présidentiel du Tchad

Peu avant la cérémonie de prestation de serment, le Président de la République IDRIS DEBY ITNO a accordé une audience, à une délégation de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) conduite par la présidente du Conseil d'administration internationale de l'ITIE, Mme Clare Short. L'engagement du Tchad dans l'ITIE et les étapes à franchir ont constitué l'essentiel des discussions.



C'est une équipe bien étoffée de la coordination nationale de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) qui a convergé, ce mercredi, dans la salle d'audience du palais présidentiel. Cette délégation de la coordination nationale sera rejointe par celle de l'ITIE internationale conduite par Mme Clare Short, ex parlementaire, ancienne ministre britannique des Affaires étrangères et actuelle présidente du Conseil d'administration internationale de l'ITIE.

Pendant deux quart d'heures, le Chef de l'Etat IDRIS DEBY ITNO et le panel international de l'ITIE ont échangé sur le processus de l'ITIE au Tchad depuis l'adhésion de notre pays en 2007, à son statut de pays candidat en passant par les exigences à remplir pour accéder à la conformité.

Bon à savoir, le dossier du Tchad sera examiné en août prochain devant un jury international. S'il est approuvé, notre pays pourra désormais être compté parmi les pays respectant les exigences et normes des pays membres de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) et sera un pays conforme, selon le jargon de l'ITIE.

ITIE a organisé une formation des Représentants des Entreprises du Secteur Extractif le 15 Mai dernier à son siège à Digaël

L'objectif général de cette formation a été de recherché à son travers, viser l'appropriation de la Norme ITIE à travers la compréhension et la maîtrise des cinq composantes de la chaîne de valeur des industries extractives. Il s'agit notamment, de renforcement de capacités des participants en analysant des rapports de conciliation ITIE par les Entreprises.

La formation qui avait réuni ces personnalités vient à point nommé car, le processus d'adhésion du Tchad à l'ITIE, doit se faire avec l'ensemble des acteurs intéressés par l'initiative. Il s'agit de bien impliquer dès le début du processus, les sociétés Extractives opérant sur l'ensemble du territoire national, la Société Civile et les Partenaires engagés dans l'offre de développement du Tchad

Compte tenu de l'importance de cet exercice et l'ITIE étant une initiatives multipartites, les différentes parties prenantes, ainsi que le grand public, les communautés dans les zones d'exploitation minières, gazières et pétrolières, les institutions publiques, les parties politiques, les médias, les partenaires internationaux, doivent être sensibilisés, et interpellés par des messages clés destinés à chacun, afin de susciter leur adhésion au processus. D'où l'importance du rôle combien important que doivent jouer les



entreprises Extractives.

Conformément aux engagements pris par le Tchad en adoptant une déclaration qui renforce d'une part, les principes de base de bonne gouvernance économique et surtout la volonté politique manifestée maintes fois par le gouvernement pour favoriser une meilleure contribution des secteurs extractifs au développement socioéconomique et à la lutte contre la pauvreté d'autre part, il a été retenu que le gouvernement procède à la satisfaction de toutes les exigences de l'ITIE.

Depuis son adhésion à l'ITIE en 2007 et son admission comme pays candidat le 16 Avril 2010, notre pays le Tchad a réalisé des progrès significatifs mais n'a pas encore atteint le statut

de « pays conforme ».

Toutefois, selon le président du haut comité national ITIE Tchad représenté par PATRICE BEDOUMNGAR, « on peut citer parmi tant d'autres progrès, la publication de 6 rapports de conciliation (2007-2012) et leur dissémination sur l'ensemble du territoire, un rapport de validation, un rapport de cadrage, un plan d'action national chiffré et détaillé sur trois ; l'implication de tous les acteurs dans le processus, la levée de plusieurs obstacles etc. »

Il faut savoir que le PHC a aussi ajouté qu'en dépit de tout cela, beaucoup reste à faire notamment,

la satisfaction de toutes les recommandations du validateur en matière de renforcement des capacités, la communication et l'appropriation de la Norme ITIE.

Grâce aux échanges des points de vue des représentants des entreprises qui étaient présents à cet atelier, et les éminents formateurs dont l'expérience était avérée dans les différents thèmes qui ont été abordés au cours de cette formation, les capacités sont renforcées et ceci permettra au Tchad d'atteindre les résultats attendus pour le conduire à la conformité d'ici l'échéance du mois d'Aout 2014.

GASSISSOU MIDIM

Tchad Economie
n° 0024 du 28 Mai 2014

N° 1559 du 30 juin

ECONOMIE

ou 6 juillet 2014

Revenus pétroliers

La transparence en trompe-l'œil

L'initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) progresse assurément au Tchad avec la publication de différents rapports. Mais le Tchad bute encore sur de nombreuses exigences pour accéder au statut de pays conforme à la transparence internationale.

Le Tchad est sans conteste le pays des paradoxes. Alors qu'il ne fait aucun effort pour favoriser la traçabilité des revenus pétroliers, maîtriser le circuit des recettes pétrolières et assurer le suivi en temps réel du flux financier provenant de l'exploitation de l'or noir du Tchad, il s'échine à acquérir le "sésame" international de la transparence en s'engageant vigoureusement ces dernières années dans l'initiative de la transparence des industries extractives (ITIE).

Le Tchad a adhéré à l'ITIE en 2007, mais c'est véritablement à partir de 2011, qu'elle a commencé à mettre en œuvre l'initiative avec des progrès significatifs avec la publication des rapports ITIE 2007, 2008, 2009 en octobre 2012, les rapports 2010 et 2011 en mai 2013 et le rapport 2013 en mars 2014. Après un début pour le moins laborieux, où la collecte des données exigeait plusieurs mois de rapprochement de chiffres, les rapports ITIE commencent à être

échappés à toute transparence. Ces nouveaux acteurs sont nettement plus réticents à intégrer le dispositif ITIE dans la gestion des revenus pétroliers. Le gouvernement a pris récemment l'engagement d'appliquer les exigences ITIE aux nouveaux contrats, mais il ne semble pas pressé de les mettre en application.

L'autre difficulté non négligeable rencontrée par l'ITIE avec les entreprises extractives, concerne la non-conformité des comptes audités qui ne sont pas aux normes internationales (Exigence 12). Les entreprises extractives ne respectent pas non plus l'exigence qui leur est faite de divulguer de façon complète tous les paiements significatifs. Beaucoup d'entreprises parmi celles qui sont arrivées à partir de 2011, se soustraient à l'obligation de faire des décla-

clarations attestées concernant leurs paiements, notamment les bonus de signature. Enfin, les évaluateurs sur la base de l'exigence 15 demandant au Tchad de "divulguer de façon complète les revenus significatifs", souligne que les déclarations fournies par l'Etat pour l'établissement des rapports ITIE 2007, 2008, 2009 "mettent en évidence d'importantes lacunes dans le dispositif de suivi des recettes fiscales au Tchad". Ils recommandent fortement à l'administration tchadienne, de se doter d'un mécanisme de "suivi en temps réel, fiable et informatisé des recettes pétrolières".

Un palier à franchir
Le Tchad qui s'apprête à introduire une nouvelle demande de conformité ITIE, aura fort à faire pour répondre aux exigences sur lesquelles il

bute.

Le secteur pétrolier focalise toutes les attentions, car il représente un enjeu économique important. Selon le rapport ITIE 2012, les hydrocarbures représentent 70% des revenus du pays, 90% des exportations totales et 35% du Produit intérieur brut (PIB). La contribution totale du secteur des hydrocarbures, tous revenus confondus, s'est élevée en 2012 à plus de 2 milliards USD, soit plus de 1000 milliards de francs CFA; chiffre en régression par rapport à 2011 qui était de 2,2 milliards USD. Nous pouvons reconnaître à l'ITIE, le mérite de mieux informer le public sur les revenus pétroliers. Mais il reste sans doute un palier à franchir: celui de la divulgation des informations fiables sur les dépenses effectuées à partir des recettes pétrolières.

Gata Nder

Boulimie financière de Jacques Kabadi?

publiés à des détails plus ou moins raisonnables, avec des données désagrégées.

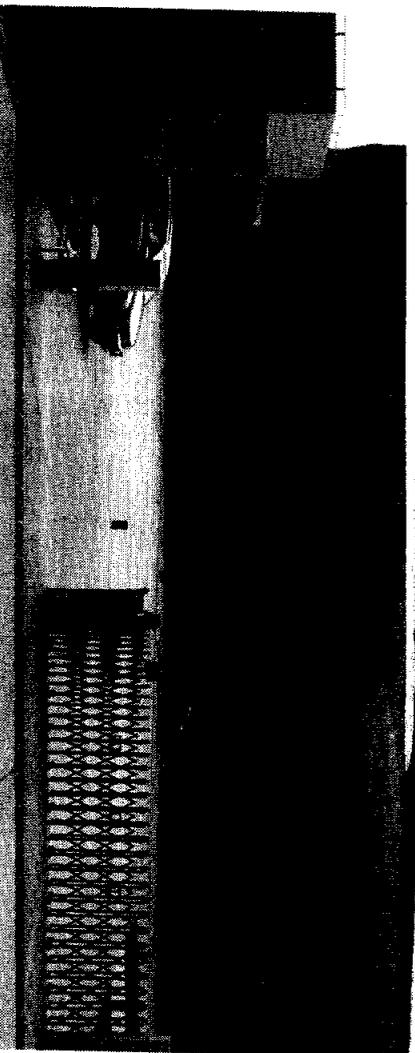
Un engagement conséquent

Le Tchad fait montre d'une volonté politique bien résolue pour l'ITE. Son engagement s'est affirmé par des financements significatifs qui ont atteint près de 2 millions d'Euros, soit plus de 1,3 milliards de francs CFA. Financements qui ont permis de construire le siège de l'ITE, d'assurer le fonctionnement de l'institution, de mener différentes études et de recruter le cabinet *Fair Links* qui a mené les travaux qui ont permis la publication des différents rapports ITE Tchad. Le financement de l'Etat représente 95% des ressources financières, le reste du financement étant assuré par la Banque mondiale pour 56 830 Euros (3%) et l'Union européenne pour 36 501 Euros (2%).

La société civile est bien représentée au sein de la structure institutionnelle de l'ITE et compte 10 sièges sur les 28 que constitue le Haut conseil nationale (HCN ITE) et 2 sièges sur les 10 du comité de pilotage. Le vice-président du HCN ITE, est issu de la société civile. Il s'agit de Gilbert Maoundouji, coordonnateur du Gramp TC (Groupe de recherche action et de monitoring du projet pétrole Tchad-Cameroun). Elle prend part activement aux ses-

tions relatives à la levée des clauses de confidentialité dans les contrats liant le gouvernement aux entreprises extractives ainsi que l'adoption de protocoles d'accord fixant des normes de transparence entre les entreprises et le gouvernement.

Les clauses de confidentialité constituent certainement l'un des points délicats de la transparence des industries extractives au Tchad. En 2009, les recettes provenant du secteur extractif, était principalement payés, à 98%, par le consortium de Doba (Esso-Chevron-Pétromas) qui assurait en 1990 50% des recettes fiscales de l'Etat. Le projet pétrole de Doba qui a été précédé par une très forte mobilisation de la société civile a quelque peu obligé le consortium à faire le jeu de la transparence. Mais avec l'adoption d'un nouveau code minier et l'avènement des contrats de partage de production, on assiste à une diversité de contrats aux modalités diverses, avec une multiplicité d'acteurs, qui a nettement modifié la physionomie du secteur. Le Tchad a signé en 2011 et 2012, dix contrats de partage de production avec de nouveaux acteurs internationaux, dont certains sont assortis de bonus de signatures significatifs. Ces contrats dont la Société des hydrocarbures du Tchad (SHT) est partenaire, pour le compte de l'Etat, commercialisant la part de production nationale,



Le Palais de la démocratie, nouveau siège de l'Assemblée nationale gardé par des vigiles (ph. Ferdi) Pour piler le Tchad et appuyer leurs compétences, la meilleure de nos plus hautes autorités est désormais sans limite. Après Déby, on ex sequo avec un jeune haïrien, l'ingénieur, noble Jacques Kabadi qui, en nous encore de repère moral. Ce n'est pas seulement une nouvelle volonté de devenir calife à la piroe du calife. Surtout pourquoi depuis tant d'années, accomplit-il autant d'argent? C'est loin d'être un simple souci de sécurité alimentaire.

En plus de sa caisse noire, le président de l'Assemblée nationale ses multiples déjeunés, voyages à l'étranger, déplacements, greffe d'argent, à la caisse de la sécurité de l'Assemblée nationale. Ses multiples voyages, déplacements, greffe d'argent, à la caisse de la sécurité de l'Assemblée nationale. Ses multiples voyages, déplacements, greffe d'argent, à la caisse de la sécurité de l'Assemblée nationale.

Malheureusement, tout cela ne passe pas inaperçu. Les citoyens ont le droit de savoir ce qui se passe dans leur pays. Les citoyens ont le droit de savoir ce qui se passe dans leur pays. Les citoyens ont le droit de savoir ce qui se passe dans leur pays.